

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Direction des services de transport

Arrêté du 22 février 2013 portant agrément de médecins et psychologues au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

NOR: TRAT1304659A

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 22 février 2013, les médecins et psychologues figurant dans la liste annexée sont agréés pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains.

ANNEXE

LISTE DES MÉDECINS ET DES PSYCHOLOGUES

Médecins:
Bernard CORITON.
Stéphane JOLY.
Psychologues:
Christèle IMBERT.
Caroline MOULET.
Florence BURETTE.
Virginie LE CORRE.
Caroline DROMPT.
Laurent TSCHANTURIA.